MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil dix-sept, le treize juin, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
6 juin 2017

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Procurations : 1
Votes : 23

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
13 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à 19 h
Le Conseil Municipal d'Eyragues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Max GILLES, Maire.
Date de la convocation : 6 juin 2017

Étaient présents les conseillers municipaux :
GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, MARTINI Geneviève, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, LAUGE Sylviane, DELABRE Eric, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, CHABAUD Sandra, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :
MIGNOT Brigitte a donné procuration à POUJOL Odile.

Absents excusés : GAVANON Michel, DELILLE Nicole, AMAT Bruno, BOUCHET Aurélien.

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

1. Affaires financières

1.1. Budget Principal – Décision Modificative n°1 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Dans le cadre de l'exécution du budget 2017 de la Commune, il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits supplémentaires liées notamment au projet d'acquisition de la propriété du Mas de la Chapelle.
Le détail des inscriptions budgétaires modificatives sont les suivantes :

En section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article 6811 – Dotation aux amortissements :	- 900,00 €		
Article 678 –	+ 900,00 €		

Autres charges exceptionnelles			
Total	**+ 0, 00 €**		**+ 0,00 €**

En section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Article 2115 : Terrains bâtis :	+ 1 040 000,00 €	Article 1641 Emprunt en euros :	+ 1 040 000,00 €
Total	**+ 1 040 000, 00 €**		**+ 1 040 000,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette décision modificative au budget principal.

1.2. Modification tarif de location de la salle « La Bergerie » (D)

Rapporteur : Michel GAVANON

Il est exposé au Conseil que le tarif de location de la salle de « La Bergerie » actuellement fixé à 300 € la demi-journée et 500 € la journée, apparaît comme trop élevé.
Il est proposé de le revoir et de le ramener aux montants suivants :
200 € la demi-journée et 350 € la journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette modification du tarif de location de la salle de la Bergerie.

2. Affaires Administratives

2.1. Convention de location de la MFR de Beauchamp (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

L'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) d'Eyragues est agréé pour accueillir 150 enfants lors du centre aéré qui va se dérouler à Beauchamp du 10 juillet au 11 août 2017. Comme les années précédentes, une convention de location doit être signée avec l'association de la Maison Familiale Rurale de Beauchamp pour la location des locaux et du parc. Le montant de cette location est de 4 500 €, complétée par la location du minibus pour la même durée, fixée à un montant fixe de 600 € majoré de 0.20 € par kilomètre parcouru.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette convention de location.

2.2. Rapport sur le prix et la qualité du service public de la crèche municipale (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Conformément aux lois n°95-101 et n°95-127, les gestionnaires des services délégués doivent présenter un rapport technique et un rapport financier à la collectivité.
Ces rapports doivent ensuite être présentés en Conseil Municipal.
La Mutualité Française, gestionnaire de la Crèche, a transmis les rapports correspondants pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, donne acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de la crèche municipale.

2.3. DSP Crèche – Principe de mise en délégation de service public (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Par délibération en date du 17 décembre 2012, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un contrat de délégation du service public de la crèche avec la Mutualité Française.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver sur la base du rapport joint le principe du renouvellement de cette prestation par Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le principe de mise en délégation de service public de la crèche municipale.

2.4. Détermination des modalités d'élection de la Commission d'ouverture des plis pour la procédure de délégation de service public de la crèche municipale (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Le contrat d'affermage du service public de la crèche arrive à échéance le 31 décembre prochain.

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la procédure de délégation de service public local par une Commune, les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée de :

- l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant dûment habilité par délégation, président de la commission ;
- des membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, le comptable de la collectivité et un représentant de la DDCCRF siègent également à la commission avec voix consultative.

Le Conseil Municipal doit fixer au préalable les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission qui aura lieu lors d'une prochaine séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe la limite de dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants au plus tard le 30 juin 2017 auprès de M. le Directeur Général des Services.

2.5. Changement de dénomination de l'impasse aux herbes (D)

Rapporteur : Max GILLES

Le conseil Municipal est informé de la proposition de changement de dénomination de la voie actuellement dénommée « Impasse aux Herbes » au profit du nom d'une personnalité de la Commune : Monsieur Laurent MISTRAL, manadier à Eyragues, qui a eu un rôle déterminant dans la vie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le changement de dénomination de l' « Impasse aux Herbes » en « Impasse Laurent MISTRAL ».

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Acquisition de terrain : Mas de la Chapelle (D)

Rapporteur : Max GILLES

Suite aux différentes visites organisées sur place, le principe d'acquisition de la Propriété du Mas de la Chapelle est envisagé par la Commune pour un prix de 970 000 € hors frais. Il est proposé au Conseil d'approuver cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à signer les compromis et acte authentique nécessaires à la conclusion de cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

3.2. Avancement de travaux/projets (I)

3.2.1. Quartier du Planet

Monsieur Patrick DELAIR expose au Conseil que l'entreprise ROSSI n'ayant pas retrouvé un degré de performance acceptable dans la réalisation du chantier, une nouvelle consultation a été lancée pour achever ces travaux. 4 entreprises ont répondu, l'analyse est en cours.

4. Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil sur les consultations en cours :

- Eclairage public : 11 candidats
- AMO lotissement collège
- Vestiaires Tennis : sur les 3 candidats retenus, l'offre du cabinet CAIRE apparaît comme la plus intéressante.
- City Park : choix de l'offre de l'entreprise TOTEM de Monteux, travaux prévus en juillet.

Monsieur le Maire informe le Conseil sur l'installation de panneaux touristiques sur la RD571 afin de signaler le parc des Poètes, le musée ainsi que le marché.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la rencontre avec les Directeurs d'école et de la perspective d'un retour à la semaine de 4 jours dans ces deux établissements à la rentrée prochaine.

Madame POURTIER informe le Conseil sur l'avancement de la rédaction du DICRIM qui sera soumis pour avis aux services de l'Etat avant publication.
Elle fait part de la remise le 15 juin prochain aux 3 premiers élèves de chaque classe de CE2 ayant passé avec succès l'épreuve du permis piéton, organisé avec le concours du gendarme LAUTREC, d'un livre offert par la municipalité. Les élèves de CM2 ont été à l'utilisation d'internet et ont validé le permis Internet.

Madame Christelle MISTRAL remercie la municipalité pour le city park.

M. Louis ROSELLO informe le Conseil sur la préparation au déclenchement éventuel du plan canicule.
Il informe également le Conseil sur les livraisons de repas organisés par La Poste et d'autres intervenants ainsi que sur les contrats de téléassistance proposés directement aux usagers par le Conseil Départemental.
Il informe le Conseil sur le traitement de 330 dossiers par le CCAS sur l'année écoulée.
Le CCAS a procédé à la distribution de 200 ampoules auprès des personnes âgées.

M. Patrick DELAIR informe le Conseil sur l'organisation de la visite du Comité des villes fleuries le 5 juillet prochain en vue de l'obtention de la 3ème fleur.

M. André RICARD informe sur le traitement des platanes de la Commune.

Madame Geneviève MARTINI fait part au Conseil de sa fierté pour l'action et les réalisations de M. le Maire et de la municipalité.

Madame Madeleine JULLIAN remercie pour la distribution d'ampoules au foyer du Roudelet, et signale le souci de climatisation de ce bâtiment.

Monsieur le Maire indique qu'en cas de forte chaleur, les adhérents peuvent utiliser la salle des fêtes.

Monsieur Eric DELABRE informe le Conseil sur l'organisation de la Saint Eloi, la semaine prochaine, et invite les membres du conseil à l'apéritif samedi 24 dans le parc du Château de la Malgue.

Madame Christiane MISTRAL rappelle au Conseil, le concert prévu dans le cadre des soirées du kiosque, vendredi 16 juin prochain.

Monsieur Yannick ROSSI, remercie les services municipaux pour l'installation des portails pour les manifestations taurines. Il demande si certains d'entre eux pourraient être équipés de roulettes pour faciliter leur manœuvrabilité. Il signale que certains panneaux de déviation n'ont pas été retirés après les dernières festivités.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le planning pour la tenue de vote dimanche 18 juin.
Il fait part au Conseil de l'invitation au vernissage de l'exposition « Patchwork » transmise par l'association Témoignage et Patrimoine.
Il fait part de l'invitation au 50ème anniversaire du SIVOM le 1er juillet prochain et de l'assemblée générale de l'ADMR le 14 juin à 18h30.
Le Conseil est informé des remerciements reçus de l'association musicale des tours consécutivement à la prestation musicale effectuée sur le kiosque et l'accueil qui leur a été réservé.
L'association des médaillés militaires, l'association des Farcijaïre ainsi que la fédération de course camarguaise remercient la municipalité pour les subventions versées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

La Secrétaire de Séance | Le Maire

Yvette POURTIER | Max GILLES